

## Motion n° 44-2022 relative à la mise en œuvre des MAEC en Centre-Val de Loire



*En présence de 28 membres élus, 20 membres excusés, 6 membres absents ; la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire est composée de 54 membres élus, le quorum est atteint à partir de 28 présents.*

**La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire**, réunie en Session le 25 février 2022, au 13 avenue des Droits de l'Homme à Orléans, sous la présidence de Philippe NOYAU.

**Délibérant** conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

**Considérant** les premiers éléments portés à connaissance du réseau des Chambres d'agriculture des futurs dispositifs MAEC systèmes et localisées, MAEC Zone Bas Potentiel et MAEC de transition,

**Confirme** son investissement dans l'élaboration de ces dispositifs aux côtés de la DRAAF et du Conseil Régional Centre-Val de Loire,

**Alerte** sur la complexité engendrée par la multiplication des dispositifs MAEC et sur l'importance d'une communication claire et lisible pour les agriculteurs,

**Alerte / Regrette** la faiblesse des enveloppes attribuées au Centre-Val de Loire qui ne permettront pas d'accompagner massivement les exploitations de la région dans la transition agro-écologique,

**Demande**, vue la très faible enveloppe, la pleine mobilisation des crédits MAEC de transition sur la 1<sup>ère</sup> année de programmation, et l'activation des volets « transition bas carbone » et « autonomie protéique des élevages » avec un accès ouvert à tous systèmes d'exploitation,

**Demande** que les enveloppes allouées aux PAEC soient connues dès janvier 2023 afin d'engager au plus tôt l'animation sur le territoire en faveur des agriculteurs.

**Adoptée à l'unanimité**

Le Président  
Philippe NOYAU